



## **Cellule de vigilance sécheresse**

**Réunion du lundi 16 mai 2022 – 15h00 - 16h30**

### **Relevé de décisions**

La liste des membres de la cellule de vigilance présents est jointe en annexe.

M. le Préfet présente le format de la cellule de vigilance, émanation du comité quantitatif à caractère opérationnel et dont la composition reflète l'ensemble des usages de l'eau. Il précise que la tenue de cette cellule à cette époque de l'année n'est pas habituelle et caractérise une situation préoccupante.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation de la situation hydrologique (données pluviométrie, état des sols, débit des cours d'eau, état des milieux du réseau ONDE, nappes souterraines)
2. Situation du fleuve Charente et projections
3. Agronomie, stade des cultures
4. Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours
5. Alimentation en Eau Potable
6. Échanges sur les prévisions et mesures de gestion éventuelle à mettre en place

#### **1 - Présentation de la situation hydrologique**

- **Pluviométrie/état des sols** : données techniques et analyse transmises par Météo France.

Des déficits pluviométriques importants s'enchaînent depuis le début de la saison de recharge (septembre 2021) hormis les 22 % d'excédent du mois de décembre qui ne suffisent pas à compenser les déficits systématiques des autres mois. Les déficits de la période septembre 2021-mars 2022 varient de 20 à 30 % (dans le sud de la Charente-Maritime) à 30 ou 40 % sur le bassin de la Charente. On notera une disparité entre le littoral nord et le sud qui est plus arrosé. Le cumul pluviométrique depuis le 1<sup>er</sup> mai est proche de 0. Les sols sont généralement plus secs que d'habitude. L'humidité des sols est proche de la normale dans le sud du département, mais en déficit d'humidité de 30 à 40 % sur le littoral. En tendance, il est estimé pour les mois à venir un temps plus chaud et plus sec que la normale sur la France.

- **Débit des cours d'eau – eaux superficielles** : données transmises par la DREAL Nouvelle Aquitaine.

La majorité des cours d'eau sont, actuellement, dans une position peu favorable, excepté pour le Né. Tous les niveaux se situent en dessous de la moyenne et atteignent des niveaux bas pour la saison. En l'absence de pluviométrie, les débits des cours d'eau baissent et la situation se tend sur certains bassins qui ont passé pour une majorité le 1<sup>er</sup> niveau de restriction de printemps.

• **État des milieux** – réseau ONDE (observatoire national des étiages) : données recueillies par l'OFB.

Au regard de la situation exceptionnelle, l'OFB a mis en place en urgence une prospection exceptionnelle dans le cadre du réseau ONDE visant aux observations visuelles de l'écoulement des cours d'eau. La première campagne d'observation réalisée dans le département le 12 mai fait apparaître 5 assecs en majorité en amont de bassins versants et déjà 8 écoulements visibles faibles. L'OFB va maintenir un rythme accru pour le suivi de ce réseau.

• **Eaux souterraines** : données fournies par l'ARB Région Nouvelle Aquitaine.

Fin avril, la situation des nappes se situe au 3<sup>ème</sup> rang des années les moins favorables depuis 2011. La vidange se poursuit sur l'ensemble des aquifères du département. A ce jour (à modérer car le mois de mai n'est pas terminé), la situation des nappes se situe au 1<sup>er</sup> rang des années les moins favorables depuis 2001.

## **2- Situation du fleuve Charente et projections** : données de l'EPTB

Les barrages de Lavaud et Mas Chaban, soutien d'étiage du fleuve Charente, sont remplis en totalité (Lavaud (9 Mm<sup>3</sup>) et Mas Chaban (12 Mm<sup>3</sup>)). Les lâchers d'eau visent un maintien du DOE à Vindelle à 3 m<sup>3</sup>/s. Il n'y a pas de lâchers pour l'instant. L'EPTB Charente présente la situation du débit du fleuve Charente à Vindelle et à Beillant et précise qu'à Vindelle, les niveaux sont ceux de 2017, année sèche, qui deviendra une année normale d'ici 30 ans. La situation du bassin Charente se dégrade. Le débit de la Touvre se maintient plutôt bien pour le moment.

## **3- Agronomie, stade des cultures** (EPMP – Antoine Putavy et OUGC Saintonge – Valentin Pommier)

Pour le périmètre EPMP, sur la base des déclarations des assolements, figurent principalement des céréales : blé dur, orge. 2/3 des cultures sont irrigués dont principalement du maïs grain. Concernant l'état des cultures face à la sécheresse, la situation est assez critique notamment sur les céréales et le fourrage qui représente un enjeu pour l'élevage.

## **4- Point sur les restrictions des usages de l'eau en cours**

Concernant les restrictions de niveau alerte, il est interdit d'irriguer de jour et les week-end pour les bassins Charente aval, Gères Devise, Aume Couture, Boutonne, Seudre et Bruant. Les bassins de l'Arnoult, du Curé, du Marais nord Aunis, et du Mignon Courance sont en interdiction d'irrigation sauf cultures dérogatoires prévues dans les arrêtés cadre (semences, maraîchage, arboriculture...).

Une dérogation exceptionnelle a été accordée pour les cultures fourragères en autoconsommation des éleveurs. Les autres demandes de dérogation ont été refusées.

## **5- Alimentation en eau potable** (ARS – Hervé Terrien)

L'ARS rappelle que 35 % de l'AEP produite en Charente-Maritime provient du fleuve Charente. 2 points sont sensibles : l'usine de Coulonges et le canal de l'UNIMA. Une vigilance particulière est apportée par l'ARS sur le fleuve Charente.

Une synthèse des données est fournie par EAU 17 et la CDA de La Rochelle. Si les producteurs d'eau potable ne rencontrent pas encore de difficultés, ils font part tous les deux de la nécessité d'anticipation et de la plus grande prudence requise étant donné la situation qui pourrait se dégrader fortement en l'absence de pluviométrie ou en cas d'épisodes de canicules.

M. le Préfet interroge sur la résorption des fuites des réseaux d'eau potable. Les producteurs répondent que de gros investissements ont été réalisés, ce qui a permis d'améliorer le rendement des réseaux.

## **6- Échanges**

M. le Préfet demande si quelqu'un veut prendre la parole en indiquant qu'on se doit d'envisager tous les scénarios y compris les moins favorables.

Un tour de table est effectué, les représentants des ostréiculteurs, associations de protection de la nature, fédération de pêche et chambre d'agriculture s'expriment sur la situation.

La chambre d'agriculture demande une dérogation à l'arrêt total de l'irrigation sur l'Arnoult du fait de l'indicateur de niveau de printemps mal calé. M. Le Préfet note la demande et indique qu'elle sera étudiée. Un retour de la décision prise sera fait à la chambre d'agriculture.

### **Autres usages**

M. le Préfet annonce qu'il va présenter un certain nombre de mesures pour limiter la consommation en eau potable pour les particuliers, les collectivités locales et les entreprises.

Les mesures de restriction ne s'appliquent à ce jour que sur les prélèvements d'eau à usage d'irrigation. Des mesures de limitation des autres usages (particuliers, collectivités, professionnels) sont nécessaires, notamment pour responsabiliser l'ensemble de la population. M. le Préfet propose de prendre un arrêté sur l'ensemble du périmètre de la Charente-Maritime comprenant des mesures de restrictions sur les autres usages. La proposition de 1<sup>er</sup> niveau de restriction s'appuie sur le guide sécheresse national paru en 2021.

Eau 17 interroge sur le système dérogatoire de réutilisation des eaux usées traitées qui n'apparaît pas dans les mesures présentées.

Un point spécifique sera mentionné à ce sujet pour indiquer que la réutilisation des eaux traitées n'est pas concernée par les restrictions qui seront mises en place.

### **Conclusion :**

M. le Préfet observe que les propositions de mesures de restrictions des autres usages recueillent l'accord des participants. Il conclut les travaux de cette cellule de vigilance en remerciant les participants pour leurs contributions, en insistant sur le caractère précoce de la sécheresse qui doit nous appeler collectivement à une grande prudence et en validant les mesures de limitation des autres usages qui entreront en vigueur le mercredi 18 mai à 08h. Elles seront retranscrites dans un arrêté préfectoral de restriction après ajout d'une précision sur la réutilisation des eaux.

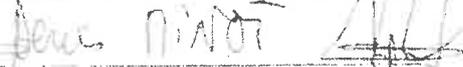
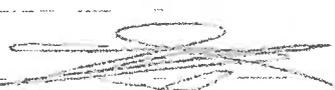
M. le Préfet indique que la cellule de vigilance sous ce même format pourra se réunir autant de fois que nécessaire en fonction de l'évolution de la situation.

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER

## Cellule de vigilance du 16 mai 2022

Structure	Nom - Prénom	Signature
Préfet	Nicolas BASSELER	
DDTM	Alain PRIOL	
DDTM	Christophe MANSON	
DDTM	Yann FONTAINE	
DDTM	Jennifer BAZUS Christine BARON	
ARS	TERRIEN HEVIE	
OFB SD17	excuse	
Gendarmerie	Sebastien Letellier	
IFREMER	Jonathan Debade	
Conseil Départemental 17	Elodie LABAUD	
EPTB Charente	OZOG Roman	
EAU 17	Jacques LEPINE	
CdA La Rochelle	KRABAL Guillaume	LENTIER Eric 
CRC (comité conchyliculture)	FRONE Charlotte MORANDEAU Philippe	
OUGC Saintonge	Jamin Benoit	
OUGC Saintonge	Perrinier Julien	
Chambre d'agriculture 17	Cedric Tranquard	
Aquanide 17	AGAT Alexandre	
OUGC EPMP	POTAVY Antoine	
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique 17	BRICHET Cécile	
Nature Environnement 17		
SOS Rivières	DETHARIEZ Louis	
UNIMA	CHRISTIANE Christoph	
Fédération des chasseurs 17	PEREY Jean	
Préf - DIBEC	FENICET Aurélie	